

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT-ST-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ISIDORE-DE-CLIFTON**

4 décembre 2017

Séance ordinaire du Conseil municipal, tenue le 4 décembre 2017, à 20h00, au bureau municipal, 66 chemin Auckland, présidée par monsieur le maire Yann Vallières et à laquelle assistent les conseillers Marc Bégin, Audrey Turgeon, Perry Bell, Lee Brazel, Yves Bond et Pierre Blouin.

Le directeur général, Gaétan Perron, Annie-Claude Turgeon, directrice générale adjointe, Bibiane Leclerc secrétaire-trésorière adjointe ainsi que l'agente de développement, Nadja Guay sont aussi présents.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président d'assemblée constate le quorum et ouvre la séance à 20 h10.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2017-12-01

Il est proposé par *Pierre Blouin*

Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE NOVEMBRE 2017

2017-12-02

Il est proposé par *Perry Bell*

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal du 13 novembre 2017, ayant été distribué à l'avance, soit considéré comme lu et qu'il soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE

4. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question du public.

5. DEMANDES DE CITOYENS

5.1 La Méridienne

Le conseil ne donne pas suite à cette demande.

5.2 La Tournée MRC du HSF

2017-12-03

Il est proposé par *Audrey Turgeon*

ET RÉSOLU QUE Yann Vallières, Yves Bond, Marc Bégin et Annie-Claude Turgeon participent à La Tournée MRC Haut-Saint-François, le 16 janvier 2018, à Cookshire-Eaton.

ADOPTÉEⁱ

2017-12-04

5.3 Club Quad Estrie Sud inc.

CONSIDÉRANT que la pratique du sport de randonnée de V.T.T. d'hiver est de plus en plus populaire et que les élus municipaux considèrent qu'il est important de relier le village au réseau régional;

CONSIDÉRANT QUE Saint-Isidore-de-Clifton deviendra le point de rencontre des clubs Quad de Mont Mégantic et Estrie Sud;

CONSIDÉRANT QUE le Club Quad Estrie Sud demande l'autorisation de circuler et de traverser les routes suivantes :

- Le chemin de la Pointe sur une distance de +/- 1.4 Km. (Entre l'intersection du Chemin Dion et la limite avec Saint Malo),
- Chemin Dion sur une distance de +/-200m. (Entre l'intersection du Ch. De la Pointe et la Route Pouliot),
- La Route Pouliot sur une distance de +/- 1.6 km. (Entre le Ch. Dion et le 9e Rang)
- Le boulevard Fortier,
- Chemin Des Perron,
- Chemin Randboro.

Il est proposé par **Lee Brazel**

ET RÉSOLU d'autoriser le Club Quad Estrie Sud inc., de circuler et de traverser les routes suivantes :

- Le chemin de la Pointe sur une distance de +/- 1.4 Km. (Entre l'intersection du Chemin Dion et la limite avec Saint Malo),
- Chemin Dion sur une distance de +/-200m. (Entre l'intersection du Ch. De la Pointe et la Route Pouliot),
- La Route Pouliot sur une distance de +/- 1.6 km. (Entre le Ch. Dion et le 9e Rang)
- Le boulevard Fortier,
- Chemin Des Perron,
- Chemin Randboro.

pour une période d'un an.ⁱⁱ

ADOPTÉE

2017-12-05

5.4 Dîner spaghetti

Il est proposé par **Marc Bégin**

ET RÉSOLU d'allouer un montant de 150 \$ à l'École des Trois-Cantons pour la tenue du dîner spaghetti le 21 janvier 2017 à la salle des Loisirs.

ADOPTÉE

6. RAPPORT DU MAIRE

Le maire et tous les conseillers déclarent avoir participé à la formation sur l'éthique pour les élus municipaux, donnée par Me Stephane Reynolds le 6 novembre, en vertu de l'article 15 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*.

Durant le mois de novembre, le maire est allé à la réunion de SICA le 8 novembre. Le 14 novembre, il avait un atelier de travail à la MRC. Le 16, il avait une rencontre avec le préfet à propos du congrès 4.0 sur l'agriculture. Le 20 novembre, il a participé à l'élaboration du budget municipal avec le conseil. Le 22 novembre, il avait sa rencontre avec le comité du PDZA.

Il nomme les différents comités auxquels il participe dans la MRC, soient le CA de la MRC comme préfet suppléant, le CA du CLD où il siège comme vice-président, le comité Enviro / PGMR, le comité du PDZA où il est président, le comité Aménagement en tant que représentant du PDZA, le CA de Valoris et enfin, le comité Loisirs de la MRC, où il siège comme président.

6.1 Représentations

Le conseiller Marc Bégin, est allé à la réunion de SICA le 8 novembre, à la préparation du budget municipal le 20, et à la fête de Noël le 3 décembre organisée par Nadja Guay.

La conseillère Audrey Turgeon a participé à l'élaboration du budget 20. Le 22, elle avait une rencontre avec les Loisirs pour l'organisation du Carnaval et du Vin et Fromage.

Le conseiller Perry Bell est allé à la réunion pour l'élaboration du budget le 20 ainsi qu'à la réunion de SICA le 8 novembre.

Le conseiller Lee Brazel a participé à la rencontre pour l'élaboration du budget municipal le 20 novembre.

Le conseiller Yves Bond est allé à la réunion pour la préparation du budget le 20 et au dîner de la Fabrique le 3 décembre.

Le conseiller Pierre Blouin a participé à la préparation du budget le 20 novembre, et au dîner de la Fabrique le 3 décembre.

6.2 Développement social et économique

L'agente de développement fait part des différentes rencontres auxquelles elle a assisté et fait le suivi des dossiers en cours. Elle nous fait un résumé de la Fête de Noël du 3 décembre. Durant le mois de novembre, elle est allée à la rencontre pour le comité ÉLÉ pour le planificateur familial, au comité loisir MRC où il a été question de l'événement Marche et Cours pour le Haut et du SAE 2018. Enfin, Elle annonce que le croque livre sera inauguré au carnaval.

6.2.1 Programme de soutien aux installations sportives et récréatives

2017-12-06

CONSIDÉRANT QUE le Programme de soutien aux installations sportives et récréatives se termine le 23 février 2018;

CONSIDÉRANT QUE les jeux pour les enfants situés au parc des Loisirs sont désuets et situés trop près du chemin;

Il est proposé par **Lee Brazel**

ET RÉSOLU de présenter une demande au Programme de soutien aux installations sportives et récréatives.

ADOPTÉEⁱⁱⁱ

6.2.2 Fonds jeunesse CDJL

2017-12-07

Il est proposé par **Audrey Turgeon**

ET RÉSOLU d'accepter le don de 1 000 \$ offert par le Fonds jeunesse CDJL, pour le projet de tente de lecture pour la bibliothèque de Saint-Isidore-de-Clifton.

ADOPTÉE^{iv}

6.3 Calendrier 2018 des séances du Conseil

2017-12-08

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

En conséquence,

Il est proposé par **Perry Bell**

ET RÉSOLU ce qui suit :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2018 :

8 janvier 2018	5 février 2018	5 mars 2018
9 avril 2018	7 mai 2018	4 juin 2018
9 juillet 2018	6 août 2018	10 septembre 2018
1 ^{er} octobre 2018	5 novembre 2018	3 décembre 2018

QUE ces séances se tiendront les lundis et débuteront à 20 heures;

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

ADOPTÉE^v

2017-12-09

6.4 Adoption du budget de l'OMH

Il est proposé par **Marc Bégin**

ET RÉSOLU d'approuver le budget 2018 de l'Office municipal d'Habitation de St-Isidore-de-Clifton et de payer une contribution de 7 653 \$.

ADOPTÉE^{vi}

2017-12-10

6.5 Nomination délégués Loisirs HSF

Il est proposé par **Audrey Turgeon**

ET RÉSOLU de nommer Yann Vallières et la présidence du comité Actions Générations SIC comme délégués de la municipalité, auprès du comité loisir de la MRC.

ADOPTÉE^{vii}

6.6 MRC Règlement 455-17

La directrice générale adjointe informe le conseil sur le Règlement modifiant le Règlement de contrôle intérimaire relatif à l'implantation d'équipements de production d'énergie éolienne à des fins commerciales de manière à clarifier la distance minimale à respecter par rapport aux lacs de la MRC Du Haut-St-François

7. RAPPORT DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

7.1 Administration

Le directeur général commente le rapport sommaire sur la situation financière de la municipalité en date du 30 novembre 2017.

7.1.1 Registre public des déclarations des élus

Le directeur général mentionne qu'il n'y a aucune inscription à ce registre tenu en vertu de la Loi sur l'Éthique et la Déontologie depuis novembre 2016.

Aucun élu municipal n'a déclaré avoir reçu un don, une marque d'hospitalité ou tout autre avantage qui n'est pas de nature purement privée ou qui n'est pas interdit par le paragraphe 4° du premier alinéa de l'article 6 de la Loi sur l'éthique.^{viii}

7.1.2 Assurances MMQ

2017-12-11

Il est proposé par **Perry Bell**

De refuser les options telles que proposées au Conseil municipal par PMA Assurances, pour la Mutuelle des municipalités de Québec.

ADOPTÉE^{ix}

2017-12-12

7.1.3 Adhésion Journal Le Haut St-François

Il est proposé par **Yves Bond**

Et résolu que la Municipalité adhère au Journal Le Haut-St-François et paie la cotisation annuelle au montant de 719,40 \$ (1,10 \$ per capita).

ADOPTÉE^x

2017-12-13

7.1.4 Inscription à clicSÉQR

Il est proposé par **Marc Bégin**

ET RÉSOLU :

QU'Annie-Claude Turgeon, directrice générale, (ci-après la « représentante ») soit autorisée à :

- consulter le dossier de l'entreprise et agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que ce dernier détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des **lois fiscales**, de la **Loi sur la taxe d'accise** et de la **Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires**, en communiquant avec lui par téléphone, en personne, par écrit ou au moyen des services en ligne;
- effectuer l'inscription de l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec;
- signer une autorisation ou une procuration au nom et pour le compte de l'entreprise, y renoncer ou la révoquer, selon le cas;
- effectuer l'inscription de l'entreprise à clicSÉQR – Entreprises et à Mon dossier pour les entreprises;
- consulter le dossier de l'entreprise et agir au nom et pour le compte de l'entreprise, conformément aux conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, que vous pouvez consulter sur le site Internet de Revenu Québec et que vous pouvez accepter.

QUE le ministre soit, et il est par les présentes, autorisé à communiquer à la représentante, les renseignements dont il dispose et qui sont nécessaires à l'inscription à clicSÉQR. En conséquence, les administrateurs de la société apposent leur signature relativement aux résolutions ci-dessus mentionnées.

_____ Yann Vallières, maire	_____ Lieu	_____ Date
_____ Marc Bégin, conseiller	_____ Lieu	_____ Date
_____ Audrey Turgeon, conseillère	_____ Lieu	_____ Date
_____ Perry Bell, conseiller	_____ Lieu	_____ Date
_____ Lee Brazel, conseiller	_____ Lieu	_____ Date
_____ Yves Bond, conseiller	_____ Lieu	_____ Date
_____ Pierre Blouin, conseiller	_____ Lieu	_____ Date

CONSIDÉRANT QUE tous les administrateurs de la Municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton qui ont le droit de voter ces résolutions ont signé les résolutions ci-dessous mentionnées, elles sont adoptées et effectives en date du 1^{er} janvier 2018. Un exemplaire de ces résolutions est conservé au registre des procès-verbaux de la société et en fait partie intégrante.

ADOPTÉE

7.2 Sécurité publique

Le conseiller Pierre Blouin commente les activités des pompiers en novembre. La pratique de novembre comptait 10 pompiers. Ils ont testé les pompes et fait des recherches en forêt.

Les 9 et 16 décembre, les pompiers feront des visites de prévention.

7.2.1 Inspection des bornes

2017-12-14

CONSIDÉRANT l'offre de service 17-448 de la compagnie Aquadata présentée au conseil;

Il est proposé par **Pierre Blouin**

ET RÉSOLU d'accepter la proposition no 3 de la compagnie Aquadata, consistant en un programme quinquennal (2018 à 2022) pour un montant de 476 \$ (avant taxes) par année, sans option.

ADOPTÉE^{xi}

7.3 Voirie

Le directeur général informe le conseil des travaux effectués à la voirie ce mois-ci et des investissements à faire dans les prochains mois en voirie.

7.3.1 Demande paiement subvention

2017-12-15

CONSIDÉRANT QUE les numéros de dossier au Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) sont 00026125-1 et 00025486-1;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de réfection effectués sur le chemin du 9^e Rang, soit la réfection et le drainage d'une route non pavée, pour un coût total de 123 052 \$ et un montant de subvention de 31 000 \$ sont terminés;

Il est proposé par **Lee Brazel**

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

QUE le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le ou les chemins pour un montant subventionné de 31 000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la ou les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

ADOPTÉE^{xii}

7.3.2 Entretien des trottoirs

James Legacy sera contacté pour savoir s'il veut refaire l'entretien des trottoirs cette année.

7.4 Environnement

7.4.1 Installations septique

La directrice générale adjointe présente une compilation du rapport des inspections de la firme AVIZO durant l'automne 2017. Un comité formé de Perry Bell, Pierre Blouin, Marc Bégin et Yann Vallières se penchera pour la suite des choses.

7.4.1.1 Installations septiques

2017-12-16

Il est proposé par **Yann Vallières**

ET RÉSOLU D'envoyer des lettres enregistrées aux citoyens qui ne se sont pas manifestés pour faire partie du programme de financement offert par la Municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton, et qui se termine le 31 décembre 2017.

ADOPTÉE^{xiii}

7.4.2 Mandat architecture

2017-12-17

Il est proposé par **Pierre Blouin**

ET RÉSOLU de mandater M. Georges Asselin, architecte, dans le dossier F1730447-20171129, pour la construction du bâtiment du traitement de l'eau potable, situé au 150, Chemin du Rang 8 à Saint-Isidore-de-Clifton.

ADOPTÉE

7.4.3 Demande de certificat d'autorisation

2017-12-18

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton dépose au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) une demande de certificat d'autorisation en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'Environnement* (c.Q-2) pour la mise aux normes des installations de production et de distribution d'eau potable et l'ajout d'une conduite de distribution d'eau potable

Il est proposé par **Audrey Turgeon**

ET RÉSOLU

- QUE la municipalité a mandaté et autorise les Consultants S.M. inc. à soumettre la demande d'autorisation en vertu de l'article 32 de la LQE au MDDELCC et à présenter tout engagement en lien avec cette demande.
- QUE la municipalité s'engage à transmettre au MDDELCC, au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée.
- QUE la municipalité s'engage à utiliser et à entretenir ses installations de production d'eau potable conformément aux spécifications indiquées dans les documents fournis par le manufacturier ainsi que dans le manuel d'exploitation préparé par l'ingénieur mandaté.
- QUE la municipalité s'engage à faire le suivi et à respecter les exigences liées au rejet des eaux usées issues du traitement de l'eau et du traitement des boues.
- QUE la municipalité s'engage à mandater un ingénieur pour produire le manuel d'exploitation des installations de production d'eau potable et à en fournir un exemplaire au MDDELCC au plus tard 60 jours après la mise en service.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ^{xiv}

7.5 Adhésion COMBEQ

2017-12-19

Il est proposé par **Perry Bell**

ET RÉSOLU DE payer l'adhésion annuelle pour Annie-Claude Turgeon et Alain Pouliot à la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et environnement du Québec au coût de 375 \$ et de 225 \$ (avant taxes).

ADOPTÉE

8. ADOPTION, RATIFICATION ET PAIEMENT DES COMPTES

2017-12-20

Il est proposé par **Pierre Blouin**

ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer totalisant 48 545,78 \$ en référence aux chèques nos 201700838 à 201700893 et d'autoriser le secrétaire-trésorier à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit. Les dépenses autorisées en vertu du règlement 2016-103 totalisent 18 656,99 \$.^{xv} Les salaires versés et les retenues à la source pour le mois précédent totalisent un montant de 38 690,99 \$.

ADOPTÉE

9. CORRESPONDANCE

2017-12-21

Il est proposé par *Audrey Turgeon*

ET RÉSOLU de classer la correspondance selon le calendrier de conservation des archives.

ADOPTÉE

10. DIVERS

10.1 Entretien de la patinoire

2017-12-22

Il est proposé par *Audrey Turgeon*

ET RÉSOLU d'acheter une souffleuse à neige

ADOPTÉE

11. PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS TRAITÉS

Aucune question du public.

12. CLÔTURE DE LA SÉANCE

2017-12-23

Il est proposé par *Lee Brazel*

De clore la présente séance à 21h44, l'ordre du jour étant épuisé.

Je, Yann Vallières, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Yann Vallières, maire

Bibiane Leclerc, secrétaire-trésorière

i	Envoyée à Lyne Gilbert 2017-12-12 courriel
ii	Résolution expédiée François Lapointe le 2017-12-12
iii	Envoyée à Nadja Guay 2017-12-21
iv	Envoyée à Nadja Guay par courriel – 2017-12-14
v	Avis public affiché 2017-12-05
vi	Envoyée à Sylviane Marchand 2017-12-12 courriel – REPRISE EN JANVIER
vii	Envoyée à Sébastien Tison le 2017-12-12 courriel
viii	Envoyé avec registre à Pierre Poulin du MAMOT le 12-12-2017
ix	Envoyée avec le dossier complété à PMA assurances 27-12-2017 par courriel
x	Envoyée avec le chèque au journal HSF 2018-01-08
xi	Envoyée à Aqua Data 2017-12-14, inspections faites en octobre
xii	Envoyée à Caroline Morel le 2017-12-15
xiii	Remis après la rencontre du comité en janvier
xiv	Remise à Johanne Brodeur 18 décembre

